

COLLÈGE

Demi-pensionnaire

Tarifs 2022

Les tarifs sont fixés par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées pour l'année 2022 et votés au conseil d'administration du 01/12/21.

1. Demi-pensionnaires 5 jours :

Janvier/mars 2022	Avril/juillet 2022	Septembre/décembre 2022	Total année 2022
157.00 €	171.50 €	194.50 €	523,00 €

2. Demi-pensionnaires 4 jours :

Le repas non pris est obligatoirement celui du mercredi.

Janvier/Mars 2022	Avril/Juillet 2022	Septembre/Décembre 2022	Total année 2022
142.40 €	155.60 €	179.00 €	477.00 €

Moyens de paiement

➤ **Le prélèvement automatique est vivement recommandé (sauf pour les élèves boursiers).**

Il permet de lisser les versements, d'éviter tout oubli de paiement et toute relance du service d'intendance.

- Si vous avez souscrit au prélèvement automatique en 2021-2022, il est reconduit automatiquement. Aucune démarche n'est à effectuer SAUF en cas de changement de comptes bancaires (fournir le nouveau RIB)
- Pour les nouveaux élèves (6^{ème}) et les familles intéressées, il suffit de renseigner le mandat de prélèvement (feuille jointe) et de fournir un RIB avant le 10 septembre 2022. Le calendrier prévisionnel des échéances 2022-2023 vous est présenté dans le tableau ci-dessous (sous réserve d'éventuelles modifications de l'agence comptable du lycée Sarsan de Lourdes) :

Trimestre	Dates des prélèvements	DP 4 jours	DP 5 jours
Trimestre 1 Septembre à décembre 2022	8 novembre	50.00 € (part fixe)	50.00 € (part fixe)
	2 décembre	50.00 € (part fixe)	50.00 € (part fixe)
	2 janvier	79.00 € (ajustement)	94.50 € (ajustement)
Trimestre 2 Janvier à mars 2023	2 février	50.00 € (part fixe)	50.00 € (part fixe)
	2 mars	50.00 € (part fixe)	50.00 € (part fixe)
	3 avril	42.40 €*(ajustement)	57.00 €*(ajustement)
Trimestre 3 Avril à juillet 2023	2 mai	50.00 € (part fixe)	50.00 € (part fixe)
	2 juin	50.00 € (part fixe)	50.00 € (part fixe)
	3 juillet	55.60 €*(ajustement)	71.50 €*(ajustement)
TOTAL		477.00 €* 	523.00 €*

* En fonction des nouveaux tarifs 2023 votés par le Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées, les prélèvements d'ajustement du 2^{ème} et 3^{ème} trimestre seront modifiés.

➤ **Autres moyens de paiement : télépaiement, chèque ou espèces.**

Le service intendance se tient à votre disposition pour tout complément d'information par téléphone (05 62 97 47 47) ou par mail (intendance.argeles65@ac-toulouse.fr).